01.01.25

La politique du cabinet en matière de protection des données à caractère personnel

Introduction

La directive européenne relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD) est entrée en vigueur le 25 mai 2018.

J'ai toujours été très soucieux du respect du secret professionnel et de la protection des données qui me sont confiées. Avocat depuis 1987, je n'ai jamais eu aucun problème : ni perte, ni vol, ni divulgation de quelque manière que ce soit de données à caractère personnel. Les données qui m'ont été confiées ont toujours été traitées avec prudence et ont toujours bénéficié d'une protection maximale. Cela étant, depuis 1987, le monde a changé et les risques sont plus importants aujourd'hui, ce qui justifie des précautions supplémentaires.

Quelles sont les données personnelles traitées par le cabinet ?

D'une part, **les données générales** (identification telles que par exemple nom, prénom, adresse, date de naissance, n° de téléphone adresse postale et/ou électronique, données bancaires, profession) et d'autre part les **données sensibles** (relatives à la santé, aux revenus et au dommage corporel (dossier médical, rapport d'expertise).

Finalité du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées dans le but de permettre à l'avocat d'effectuer son travail, notamment assurer la défense du client, gérer tous les aspects du dossier et informer le client de ses droits et obligations. En résumé, il s'agit d'assurer l'exécution du contrat de mandat qui lie l avocat et le client dans tous ses aspects, y compris les honoraires et le recouvrement de ceux-ci.

Politique de confidentialité

Toutes les données communiquées par le client sont couvertes par le secret professionnel et bénéficient d'une protection maximale. Tout usage à des fins autres que la défense et l'information du client est évidemment exclu : ainsi, par exemple, jamais ces données ne seront stockées à des fins de profilage, ni vendues ni échangées ni partagées à des fins commerciales ou autres.

La rectification des données peut être sollicitée à tout moment. Idem pour des informations quant à la manière dont sont protégées les données à caractère personnel. Je répondrai immédiatement à ces demandes.

Le traitement et la conservation des données à caractère personnel sont fondés sur l'intérêt légitime à disposer des dites données en vue de la défense et de l'information du justiciable.

Pour les dossiers comportant des données sensibles, le consentement explicite du client requis par la loi ressort soit du fait que le client me communique lui-même ses données sensibles soit du fait qu'en me confiant un dossier d'accident avec dommage corporel, le client sait que je dois nécessairement avoir connaissance et utiliser des données personnelles sensibles le concernant. Ces deux situations valent preuve du consentement explicite du client. Celui-ci sera, en outre, invité à confirmer son consentement par écrit.

Responsable du traitement

Le responsable du traitement de vos données est : l'avocat Jean-Pol Nijs, Rue Bidoul 8A à 1325 Dion-Valmont (Chaumont-Gistoux). Le délégué à la protection des données peut être joint à l'adresse suivante: secretariat@jpnavocat.be .

Afin d'exercer ses droits, le client peut faire parvenir une demande écrite et expresse visant le droit qu'il souhaite exercer accompagnée d'une copie recto-verso de sa carte d'identité ou de celle de la personne qu'il représente. Cette demande devra être envoyée à l'adresse suivante : secretariat@jpnavocat.be.
En cas de problème, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la commission de la protection de la vie privée (www.privacycommission.be)

Les droits du client

- **droits d'accès** : vous avez, à tout moment accès aux données à caractère personnel vous concernant.

- **Droit de rectification** : vous pouvez à tout moment faire rectifier les données à caractère personnel vous concernant.

- **Droit à l'effacement** : vous pouvez à tout moment demander que les données à caractère personnel vous concernant soient effacées aux conditions de l'article 17 du RGPD.

- **droit à la portabilité** : vous avez le droit de demander que les données à caractère personnel vous concernant soient transmises, dans un format structuré et usuel, a vous-même directement à une autre personne sous réserve de la possibilité technique de le faire.

- **droit d'opposition** : vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel. La personne concernée ou son représentant peut également s'opposer à l'usage des données à caractère personnel sauf si ce traitement est nécessaire pour des raisons légitimes et impérieuses.

- **Droit de retirer votre consentement** lorsqu'un consentement spécifique est requis. Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Durée de conservation des données collectées.

La loi impose aux avocats de garder les dossiers de leurs clients pendant cinq ans à dater de la fin du dossier.

Site Internet

Le site internet du cabinet (www.droitdesaccidents.be) n'utilise pas de cookies.

Newsletter

Sauf avis contraire du client, la newsletter du cabinet lui est envoyée chaque mois y compris après la fin du dossier.
Le client peut à tout moment se désinscrire. Son adresse mail sera alors automatiquement effacée et à l'avenir il ne recevra plus la newsletter. Un texte mentionné en en-tête de chaque de chaque Newsletter rappelle les droits que confère le RGPD.

Diffusion des informations relatives à la politique de confidentialité du cabinet

Le présent texte est annexé aux conditions générales communiquées au client au début du dossier et disponibles sur le site Internet du cabinet (www.droitdesaccidents.be).

Ces conditions générales et la présente note sont accessibles en page d'accueil du site en cliquant respectivement sur « conditions générales au 1er janvier 2025 » et sur « respect de la vie privée»